

# LA TRANSMANCHE

## EN DOUBLE OU EN ÉQUIPAGE

### AVIS DE COURSE

#### RÈGLES APPLIQUÉES, LA RÉGATE EST RÉGIE PAR :

- Les règles telles que définies dans «règles de course à la voile, World Sailing.»
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section 2 du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra

#### PUBLICITÉ

- En application de la réglementation 20 du code de publicité World Sailing telle que modifiée par le règlement de la publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### BATEAUX ADMIS

Sont admis :

- Les bateaux du guide «Osiris-Habitable 2018» ayant un groupe net supérieur à 10
- Les mini 6.50 et Pogo 6.50
- Les Figaro Bénèteau et les Class 40
- Le record Transmanche YCA 2018 : ouvert à tous types de bateaux
- Le nombre maximum de bateaux inscrits est fixé à 75

Ne sont pas admis : les bateaux des classes A, B et L du guide «Osiris-Habitable 2018» (excepté les mini 6.50 et Pogo 6.50).

#### ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit posséder l'équipement de sécurité prévu pour la navigation semi-hauturière.

- 1 VHF fixe en bon état de marche - Une énergie suffisante pour assurer le fonctionnement des feux et de la VHF pendant toute la durée de la course - 1 moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 110 milles.

Un contrôle de jauge et de sécurité aura lieu à partir du jeudi 17 mai 2018.

#### OBLIGATION DES CONCURRENTS

Chaque concurrent doit être titulaire de la licence FFVoile 2018, **validée par un médecin**, être majeur et avoir un bateau assuré. Un des membres de l'équipage doit être titulaire du C.R.R. (Obligatoire en Angleterre). Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de la World Sailing et avoir une assurance en responsabilité civile d'un montant de 1,5 million euros. Ils peuvent également prendre une licence temporaire FFVoile 2018. Ces documents devront être présentés au moment de l'inscription.

#### PARCOURS

Départ de l'Aber Wrac'h, contournement du brise-lames de Plymouth et retour à L' Aber-Wrac'h sans escale, soit une distance de 220 milles. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, retarder le départ de la course ou annuler le parcours initial en fonction des conditions météorologiques et proposer aux concurrents un parcours de substitution.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les concurrents devront :

- S'inscrire en ligne sur le site du Club (yc-abers.fr) avant le 12 mai. (possibilité d'envoi du dossier d'inscription papier au YCA avant le 12 mai).
- Nous adresser un chèque de 120€ par bateau + 10€ par équipier y compris le skipper (ce chèque ne sera pas débité avant le jour de la course).

Avant le départ au moment de la remise des cagnards, ils devront présenter:

- La photocopie des licences de tous les membres de l'équipage (visa médical ou certificat médical de non contre-indication à la voile de compétition obligatoire)
- Le certificat HN / Osiris à jour
- La carte d'autorisation de port de publicité 2018 délivrée par la FFVoile pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course.
- L'attestation d'assurance du bateau (Obligatoire).
- Un chèque de caution de 75€ sera demandé au moment de la remise du cagnard et de la flamme.

#### CLASSEMENTS

- Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.
- L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe. Les groupes de classement Osiris-Habitable seront définis à partir du groupe net Osiris-Habitable 2018 (en modification de l'article 3.3 du guide Osiris-Habitable 2018), conformément à la carte d'identité formule HN/OSIRIS France propre à chaque bateau.
- Bateaux de la même série : quand ils réunissent une flotte d'au minimum 5 unités, les bateaux d'une même série possédant le même groupe net «Osiris-Habitable 2018 France» feront, pour le classement général, l'objet d'un classement spécifique. Ce classement sera extrait du classement général de leur groupe de classement.

Le Télégramme



Le bon sens a de l'avenir.

